



Envoyé en préfecture le 07/01/2025
Reçu en préfecture le 07/01/2025
Publié le 
ID : 001-210101739-20250106-2025_001_DEC-DE

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Commande des fournitures de bureau pour les services municipaux – Année 2025 / France Fournitures / Attribution (1.1)**
Service : *Population-Accueil (DQ)*

Monsieur le maire de la commune de Gex,

VU l'article L.2122.22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel le maire peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au Budget,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation au maire, pour la durée de son mandat, de prendre les décisions en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les procédures d'achat de fournitures, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au Budget,

VU les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique,

VU le budget communal,

CONSIDÉRANT la nécessité de renouveler et d'équiper les services de la commune en fournitures de bureau ; qu'une consultation de quatre fournisseurs a été réalisée,

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la consultation de quatre fournisseurs et après analyse des offres par le service Population, celle de la société France Fournitures apparaît comme répondant le mieux aux besoins exprimés, pour un montant de 3 624,03 € HT, soit un montant de 4 345,44 € TTC,

DÉCIDE

- DE RETENIR** l'offre de la société France Fournitures pour la commande 2025 des fournitures de bureau, au prix de 3 624,03 € HT, soit 4 345,44 € TTC,
- DE SIGNER** ledit devis ainsi que toutes les pièces annexes.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 06 janvier 2025.
Le maire, Patrice DUNAND



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 07 janvier 2025 et publiée sur le site internet de la ville le 07 janvier 2025.